Rendement Bouygues

Derivatives & Cross Asset Solutions
Jeremy Sayada
Téléphone : 01 44 54 53 44

Caractéristiques Principales FR0011582154

Avertissement

Vous souhaitez réaliser une transaction répondant aux objectifs d'investissement suivants:

Durée: 8 ans

Indexation choisie: L'Action Bouygues SA (Code Isin: FR0000120503 / Code Bloomberg: EN FP Equity)

But: Placement

***Profil de risque*: Produit de placement comportant un risque de perte intégral du capital à l'échéance**

Vous déclarez avoir reçu et pris pleine et entière connaissance de la documentation qui vous a été fournie sur le produit envisagé, et en particulier l'information sur les risques de ce produit, que vous considérez comme suffisante. Concernant la valorisation du produit à une date déterminée, vous reconnaissez avoir été informé qu'en fonction de l'évolution des conditions de marché, celle-ci est susceptible d'être inférieure à la valorisation initiale et ce, qu'il s'agisse ou non d'un produit à capital garanti à échéance. Ce cas peut se présenter alors même que la performance du (des) sous-jacent(s) du produit est positive et/ou que le produit détache un coupon.

Vous déclarez en outre être une personne habilitée à traiter la transaction envisagée.

Vous serez réputé agir pour votre propre compte, avoir pris la décision de conclure cette transaction de manière indépendante et vous être assuré que cette transaction est adaptée à votre situation ou à celle de votre client après avoir éventuellement pris avis auprès de vos conseils habituels si vous le jugez nécessaire. Vous devrez procéder à votre propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de cette transaction afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients de celle-ci et ne pas vous en remettre pour cela à Derivatives Capital et/ou l'une de ses filiales. Derivatives Capital ne pourra pas être tenu pour responsable des conséquences financières ou autres liées à la mise en œuvre de la transaction décrite dans le présent document.

EMTN 8 ans à Capital Non Garanti et Lié à la Performance de l'Action Bouygues SA

Ce document ne constitue pas une documentation définitive et juridiquement contraignante. Si vous relevez des contradictions, merci de nous les signaler au numéro de téléphone indiqué ci-dessus. La Documentation définitive et juridiquement contraignante sera disponible à la Date d'Emission.

Ce produit est émis et soumis aux termes et aux Conditions Définitives dans le cadre du Programme de EMTN de l'Emetteur en date du 1er juin 2012 (tel qu'amendé par ses suppléments) (le «Prospectus de Base») dont une copie pourra être obtenue sur simple demande auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC. En cas de discordance entre ces Termes et Conditions Définitifs et les Conditions Définitives (Final Terms), les dispositions des Conditions Définitives prévaudront.

1. Caractéristiques Principales Des Titres

Type d'Instrument	Certificat Global
Emetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Moody's A2, Standard & Poor's A+, Fitch A+)
Garant	BNP Paribas
Code ISIN	FR0011582154
Code Commun	097658129
Agent de Calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Période de commercialisation	Du 17/10/2013 au 20/12/2013
Date de Constatation Initiale	20/12/2013
Date d'Emission	17/10/2013
Date de Constatation Finale	20/12/2021
Date de Remboursement Final	03/01/2022
Devise	EUR
Montant de l'Emission	EUR 30 000 000
Nombre de Certificats	30 000
Montant Nominal par Certificat (N)	1 Certificat = EUR 1 000
Prix d'Emission	99,82%

Cotation	Euronext Paris
Règlement Livraison	Livraison contre paiement, BNP Paribas Arbitrage S.N.C. réglera sur le compte Euroclear France. Le règlement se fera en nominal
Offre au public	Oui, en France
Action Sous-Jacente	Bouygues SA (Code Isin: FR0000120503 / Code Bloomberg: EN FP Equity)
Remboursement Anticipé Automatique	Si, à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé n, le niveau de clôture officiel de l'Action est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Anticipé n, alors, à la Date de Remboursement Anticipé n correspondante, l'Emetteur remboursera chaque Certificat au Montant de Remboursement Anticipé n calculé comme suit:

N x [100% + n x 8%] avec n=1,...,7

n	Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé n	Date de Remboursement Anticipé n
1	22/12/2014	05/01/2015
2	21/12/2015	04/01/2016
3	20/12/2016	03/01/2017
4	20/12/2017	03/01/2018
5	20/12/2018	03/01/2019
6	20/12/2019	03/01/2020
7	21/12/2020	04/01/2021

Niveau de Remboursement Anticipé Automatique	100% x Action Initiale i.e EUR TBD
Niveau de la Barrière de Protection du Capital	50% x Action Initiale i.e EUR TBD
Date de Détermination du Franchissement de la Barrière de Protection du Capital	Date de Constatation Finale
Heure de Détermination du Franchissement de la Barrière de Protection du Capital	Heure de Clôture Prévue pour l'Action Sous-Jacente à la Date de Constatation Finale
Franchissement de la Barrière de Protection du Capital	Le Franchissement de la Barrière de Protection du Capital intervient si à la Date de Détermination du Franchissement de la Barrière de Protection du Capital, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur au Niveau de la Barrière de Protection du Capital.
Remboursement Final	A la Date de Remboursement Final, si les Certificats n'ont pas été préalablement remboursés ou rachetés ou annulés par l'Emetteur avant la Date de Constatation Finale, l'Emetteur remboursera chaque Certificat au Montant de Règlement

	suivant: 1) Si le Franchissement de la Barrière de Protection du Capital n'est pas intervenu: **N x 164%** 2) Sinon : $\mathbf{N} \times \frac{\textit{Action Finale}}{\textit{Action Initiale}}$ Dans cette hypothèse, les porteurs subiront une perte partielle voire totale du capital et se verront par conséquent rembourser un montant inférieur à la Valeur Nominale. Avec, Action Initiale désigne le niveau de clôture officiel de l'Action à la Date de Constatation Initiale. Action Finale désigne le niveau de clôture officiel de l'Action à la Date de Constatation Finale.
Convention de Jour Ouvré	Jour Ouvré Suivant
Centre financier pour la détermination des Jours Ouvrés pour les paiements	TARGET 2
Droit Applicable	Loi Française
Documentation	Conditions Définitives dans le cadre du « Note, Warrant and Certificate Programme » de l'Emetteur en date du 3 juin 2013 (tel qu'amendé par ses suppléments) (le « Prospectus de Base ») dont une copie pourra être obtenue sur simple demande auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC. En cas de discordance entre ces Termes et Conditions Définitifs et les Conditions Définitives (Final Terms), les dispositions des Conditions Définitives prévaudront.
Montant Minimum de Transaction	1 Certificat
Commissions et autres Rémunérations	Derivatives Capital paiera au distributeur une commission annuelle maximum équivalente à 0.70% TTC par an du montant des Obligations souscrites (calculée sur la base de la durée totale des Titres hors remboursement anticipé).

2. Marché Secondaire

Information Prix	Reuters page : TBD Bloomberg : TBD Fininfo : TBD
Marché Secondaire	Des indications de prix quotidiennes seront publiées sur Reuters. Aucune assurance n'est donnée quant à l'existence d'un marché secondaire pour les Certificats. Sous réserve de conditions normales de marché, BNP Paribas Arbitrage S.N.C assurera une liquidité quotidienne des Certificats avec l'application d'une fourchette achat/vente de 1% maximum. Toute indication de prix sera fonction de facteurs affectant ou pouvant affecter la valeur des Obligations tels que, sans limitation, le temps restant à courir jusqu'à la Date de Maturité, l'encours de principal restant dû, le risque de crédit de l'Emetteur et, le cas échéant, du Garant, la performance et la volatilité de l'actif sous-jacent, les taux d'intérêt, les taux de change, les spreads de crédit et tous coûts incidents. S'agissant des transactions sur le marché secondaire, il est important de noter que les prix (à l'achat et à la vente) communiqués aux porteurs à partir du 4ème Jour Ouvré (tel que défini par la Chambre de compensation concernée) qui précède une quelconque date à laquelle l'Emetteur est tenu d'effectuer un paiement (par exemple une date de paiement de coupon) ne tiennent pas compte du montant de ce paiement à intervenir (le « Montant »). Néanmoins, ledit Montant sera bien versé aux investisseurs qui détiennent encore les Obligations à la date d'enregistrement telle que définie par la Chambre de Compensation.
Double Valorisation	Pricing Partners. En plus de celle produite par la BNP Paribas Arbitrage, une double valorisation des Obligations sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date d'Evaluation (0) par une société indépendante financièrement de BNP Paribas.

3. Restrictions de vente

OFFRE AU PUBLIC EN FRANCE

Derivatives Capital attire votre attention sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, ne peut en aucun cas avoir lieu par voie d'offre au public, dans un quelconque pays autre que la France. En effet, l'émetteur, des Certificats, n'a entrepris aucune action en ce sens ; ainsi, en application des dispositions, notamment de l'article 3, de la Directive Prospectus, et des mesures de transpositions prises dans chacun des Etats de l'Espace Economique Européen, la souscription, le placement, la revente des

Certificats ne pourra se faire que dans le cadre d'une exemption aux dispositions sur les offres au public. Etant donné que vous ne serez pas le seul souscripteur des Certificats, l'exception à l'offre au public relative au cercle restreint d'investisseurs ne pourra pas être utilisée.

RESTRICTIONS DE VENTE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Certificats n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") ou en vertu des lois relatives aux valeurs mobilières de l'un quelconque des Etats américains. Aussi, au regard de la législation américaine, les titres ne peuvent être offerts, vendus ou remis aux Etats-Unis, ou à un ressortissant des Etats-Unis ("U.S. Persons" tel que défini dans la Regulation S prise en application du Securities Act et du U.S. Internal Revenue Code), ou pour le compte ou au bénéfice d'un ressortissant des Etats-Unis. Les titres ne peuvent être offerts, vendus, cédés ou livrés qu'en conformité avec l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables.

4. Avantages et Inconvénients

Avantages:

- Le capital est intégralement protégé à l'échéance si, le 20 Décembre 2021, l'Action Bouygues SA(1) n'a pas baissé de plus de 50% depuis la date de constatation initiale(3).
- En cas de remboursement anticipé ou si, le 20 Décembre 2021, l'Action Bouygues SA n'a pas baissée de plus de 50% depuis la date de constatation initiale(3), l'investisseur reçoit(2) un gain de 8% par année écoulée, bénéficiant donc d'un «effet mémoire» depuis le début du produit.
- Dès lors que, à une date d'observation annuelle, l'Action Bouygues SA enregistre une performance de 0% ou plus par rapport à la date de détermination initiale, l'investisseur bénéficie(2) chaque année, de l'année 1 à l'année 7, d'un remboursement anticipé à la hauteur de l'intégralité de la valeur nominale augmentée d'un gain de 8% par année écoulée(2).

Inconvénients:

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. En effet, si l'Action a baissé de plus de 50% le 20 Décembre 2021, l'investisseur subit à la date d'échéance une perte en capital. Celle-ci peut être totale si l'Action a un cours nul le 20 Décembre 2021.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans en fonction de la performance de l'Action Bouygues SA à chaque date de constatation annuelle à compter du 20 Décembre 2013.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action Bouygues SA en raison du plafonnement du gain (8% par année).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'Action Bouygues SA. La performance d'une Action avec dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'une Action avec dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Action Bouygues SA et connaître de fortes fluctuations en particulier avant chaque date d'observation annuelle de l'Action Bouygues SA si son niveau est proche de 100% de son Niveau Initial, et avant la date d'observation finale, s'il est proche de 50% de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité de l'Action Bouygues SA, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'Emetteur.

(1) Dividendes non réinvestis.
(2) Hors frais et/ou fiscalité applicable au cadre d'investissement, hors défaut de l'émetteur et de son garant.
(3) Le 20 Décembre 2013

5. Scénarii

SCENARIO FAVORABLE

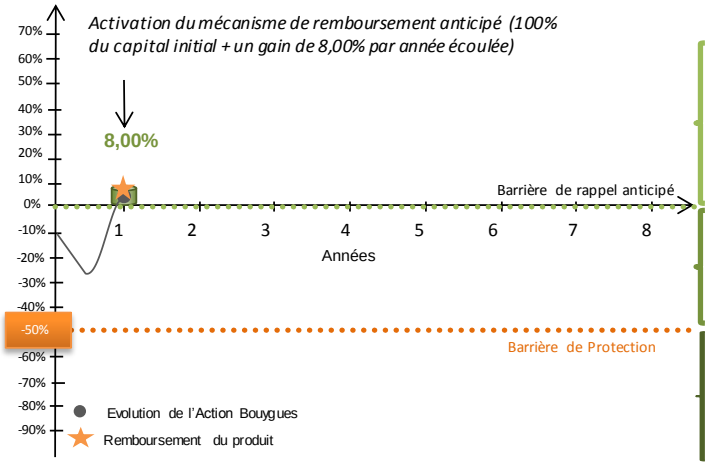

En cours de Vie : Activation du mécanisme de remboursement anticipé (100% du Capital Initial + coupons)

A terme : Garantie du Capital à 100% + un gain de 64,00% (Effet mémoire)

Exposition à la baisse de l'indice sous-jacent

A la fin de la première année, la performance de l'action sous-jacente depuis l'origine est supérieure ou égale à la barrière de rappel anticipé.
Pour un capital initial de 1000 euros, le produit verse un gain de 80 euros et rembourse par anticipation le capital initial de 1000 euros, soit 1080 euros.

Gain cumulé de 8,00% par an	80 €
Remboursement du Capital initial	1000 €
Somme Totale Versée	1080 €

SCENARIO MEDIAN

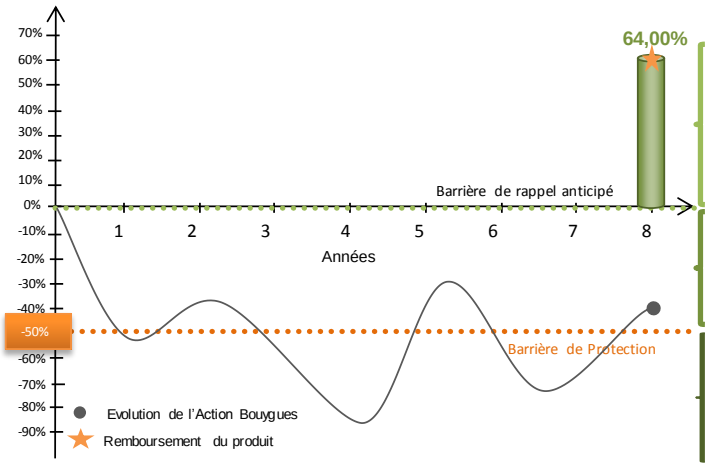

En cours de Vie : Activation du mécanisme de remboursement anticipé (100% du Capital Initial + coupons)

A terme : Garantie du Capital à 100% + un gain de 64,00% (Effet mémoire)

Exposition à la baisse de l'indice sous-jacent

Lors des 7 premières constatations annuelles, la performance de l'action sous-jacente depuis l'origine est inférieure à la barrière de rappel anticipé. A maturité, cette même performance est supérieure à la barrière de protection.
Pour un capital initial de 1000 euros, le produit verse un gain de 640 euros et rembourse par anticipation le capital initial de 1000 euros, soit 1640 euros.

Gain cumulé de 8,00% par an	640 €
Remboursement du Capital initial	1000 €
Somme Totale Versée	1640 €

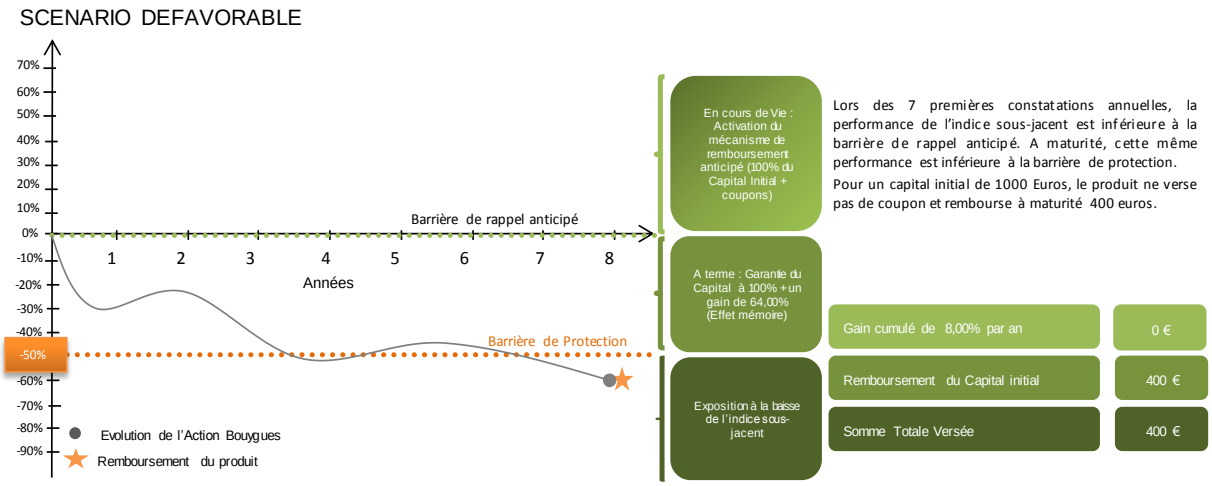

6. Facteurs de risques

Il existe un risque de perte partielle voire totale du capital initialement investi. En conséquence, un investissement dans les certificats présente un caractère très spéculatif, impliquant un haut niveau de risque ; il ne saurait donc être envisagé que par des personnes pouvant se permettre de perdre l'intégralité du capital investi.

Toute opération sur instrument financier peut impliquer des risques liés notamment à la variation des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières ou des indices.

Au regard de ces risques, les clients de BNP Paribas doivent avoir la connaissance requise et l'expérience nécessaire pour évaluer les caractéristiques et les risques associés à chaque transaction envisagée. Derivatives Capital pourra fournir sur demande raisonnable du client des informations supplémentaires, afin de lui permettre de mieux appréhender les risques et les caractéristiques de la transaction.

En conséquence, lorsque le client conclura la transaction envisagé, il sera réputé en avoir compris et accepté les termes et conditions, ainsi que les risques qui y sont associés.

Le client sera considéré comme (i) agissant pour son compte propre, (ii) ayant pris sa décision d'investissement en toute indépendance.

Il appartient à tout client de procéder à une étude et une évaluation des risques, des avantages et inconvénients de la transaction, y compris de ses aspects juridiques, fiscaux et comptables. Comme précédemment indiqué, BNP Paribas peut fournir, sur demande écrite du client, des informations complémentaires sur la transaction mais n'assume aucune obligation de conseil à son égard, notamment pour ce qui a trait à l'opportunité de cette opération ou à son adéquation avec ses besoins ou contraintes propres.

Derivatives Capital déclinent toute responsabilité quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations contenues, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle. Derivatives Capital ou l'un quelconque de ses dirigeants ou de ses salariés ne sauraient être tenus responsables de tout préjudice direct ou indirect résultant d'une quelconque utilisation de ce document.

Les termes de cet avertissement ne peuvent pas faire l'objet de modification sauf par écrit.

Ce document doit être lu conjointement avec le Prospectus. Ce document ne peut être considéré comme une

sollicitation ou une offre de souscrire, acheter ou vendre des valeurs mobilières ou instruments financiers, ou de conclure une quelconque opération.

L'Emetteur se réserve le droit de ne pas émettre les certificats décrits aux présentes, de manière discrétionnaire.

Ces termes et conditions indicatifs doivent être lus conjointement avec les Conditions Définitives (Final Terms) des certificats et avec le Prospectus de Base qui en détaille l'ensemble des caractéristiques

En cas d'incohérence entre ces termes et conditions indicatifs et les Conditions Définitives (Final Terms) des certificats, ces derniers prévaudront.

7. Avertissement

Ce " Caractéristiques indicatives " est un document strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Derivatives Capital et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de Derivatives Capital.

La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

Ni Derivatives Capital, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document est fourni à chaque destinataire à titre d'information et ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En aucun cas, ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Derivatives Capital de mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Tout engagement présenté dans ce document devra être notamment soumis à une procédure d'approbation de Derivatives Capital conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Derivatives Capital n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Derivatives Capital ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Derivatives Capital. Derivatives Capital ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures.

Derivatives Capital se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Derivatives Capital, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Derivatives Capital ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Derivatives Capital est agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) en France en qualité de prestataire de services d'investissements.

Derivatives Capital est réglementé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé.